

Chambre de l'assurance de dommages

États financiers au 31 décembre 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 15

Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 2000
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux administrateurs de
Chambre de l'assurance de dommages

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Chambre de l'assurance de dommages (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2024 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point – informations comparatives auditées par un prédécesseur

Les états financiers de l'organisme pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 27 mars 2024.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L. ¹

Montréal
Le 26 mars 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A131601

Chambre de l'assurance de dommages

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Produits		
Cotisations	6 203 752	5 615 722
Développement professionnel	1 210 160	806 455
Greffe et amendes disciplinaires	92 740	151 628
	<u>7 506 652</u>	<u>6 573 805</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	4 489 614	3 805 532
Honoraires professionnels	1 159 201	1 012 854
Autres frais d'administration	185 463	139 878
Charges locatives	501 731	431 820
Assurances	57 827	65 777
Cotisations	33 741	35 207
Formation	122 885	150 729
Licences	294 106	288 249
Progiciel de gestion intégré	34 357	30 466
Fournitures de bureau et impression	28 691	52 424
Télécommunications	34 396	24 465
Site Web	6 444	23 425
Frais de représentation et de réunion	63 909	66 538
Publicité et promotion	23 977	76 190
Publication	3 945	12 086
Événements	8 979	4 738
Créances douteuses	10 000	24 000
Amortissement des immobilisations corporelles	66 562	54 385
Amortissement des actifs incorporels	31 670	111 596
Amortissement de l'actif au titre des activités d'implantation du logiciel-service	251 634	57 595
	<u>7 409 132</u>	<u>6 467 954</u>
Excédent des produits par rapport aux charges avant produits nets de placements	97 520	105 851
Produits nets de placements	718 304	598 203
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>815 824</u>	<u>704 054</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Chambre de l'assurance de dommages

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

	2024			2023
	Non affecté	Investi en immobilisations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	4 572 895	1 845 702	6 418 597	5 714 543
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	1 152 172	(336 348)	815 824	704 054
Investissements	(1 183 873)	1 183 873		
Solde à la fin	4 541 194	2 693 227	7 234 421	6 418 597

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Chambre de l'assurance de dommages

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	815 824	704 054
Éléments hors caisse		
Amortissement de l'avantage incitatif à la location	(13 518)	(13 518)
Amortissement des immobilisations corporelles	66 562	54 385
Amortissement des actifs incorporels	31 670	111 596
Amortissement de l'actif au titre des activités d'implantation du logiciel-service	251 634	57 595
Variation de la juste valeur des placements	(441 061)	(338 590)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	351 207	327 973
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>1 062 318</u>	<u>903 495</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(12 274 756)	(1 677 876)
Cession de placements	12 696 535	1 096 513
Acquisition d'immobilisations corporelles	(100 666)	(116 265)
Acquisition d'actifs incorporels	(28 194)	(8 412)
Acquisition d'actif au titre des activités d'implantation du logiciel-service	(1 055 013)	(1 006 881)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(762 094)</u>	<u>(1 712 921)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	300 224	(809 426)
Encaisse au début	<u>8 432</u>	<u>817 858</u>
Encaisse à la fin	<u><u>308 656</u></u>	<u><u>8 432</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Chambre de l'assurance de dommages

Situation financière

au 31 décembre 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	308 656	8 432
Comptes clients et autres créances (note 3)	377 904	435 789
Frais payés d'avance	208 052	163 290
	<u>894 612</u>	<u>607 511</u>
Long terme		
Avantage incitatif à la location	105 892	92 374
Placements (note 4)	7 983 790	7 964 508
Immobilisations corporelles (note 5)	182 233	148 129
Actifs incorporels (note 6)	24 710	28 186
Actif au titre des activités d'implantation du logiciel-service (note 7)	2 380 392	1 577 013
	<u>11 571 629</u>	<u>10 417 721</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 8)	773 815	707 284
Cotisations perçues d'avance	3 270 493	3 065 336
Produits reportés	292 900	226 504
	<u>4 337 208</u>	<u>3 999 124</u>
ACTIF NET		
Non affecté	4 541 194	4 665 269
Investi en immobilisations	2 693 227	1 753 328
	<u>7 234 421</u>	<u>6 418 597</u>
	<u>11 571 629</u>	<u>10 417 721</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

 Denis Chénard (Mar 27, 2025 13:06 EDT)

Administrateur

 Ted Harman (Apr 3, 2025 09:46 EDT)

Administrateur

Chambre de l'assurance de dommages

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

La Chambre de l'assurance de dommages (ci-après l'« organisme ») est instituée et reconnue à titre d'organisme d'autoréglementation par la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c.D-92). L'organisme est considéré comme un organisme à but non lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

L'organisme a pour mission d'assurer la protection du public en maintenant la discipline et en veillant à la formation et à la déontologie des agents en assurance de dommages, des courtiers en assurance de dommages et des experts en sinistre.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

L'actif net investi en immobilisations concerne les investissements nets en immobilisations corporelles, les actifs incorporels, l'actif au titre des activités d'implantation du logiciel-service et l'avantage incitatif à la location.

Constataion des produits

Pour les produits de cotisations, de développement professionnel ainsi que de greffe et amendes disciplinaires, les produits sont constatés lorsque les quatre conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

En fonction des sources de produits, les principes suivants sont appliqués :

Cotisations

L'Autorité des marchés financiers (AMF) tient le registre central des représentants, facture et perçoit, pour le compte de l'organisme, les cotisations et les taxes applicables.

Les cotisations annuelles des membres sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans l'exercice relatif aux cotisations. Chaque année, les cotisations des membres couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre. Toutes les sommes perçues préalablement à la période de cotisations sont comptabilisées à titre de cotisations perçues d'avance.

Développement professionnel

Les produits provenant du développement professionnel sont constatés au moment où la formation est rendue disponible au membre l'ayant achetée. Les produits provenant de la formation en salle sont quant à eux constatés au moment de la tenue de la formation. Toutes les sommes perçues préalablement à la formation en salle sont comptabilisées à titre de produits reportés.

Chambre de l'assurance de dommages

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Greffe et amendes disciplinaires

Les produits provenant du greffe et des amendes disciplinaires sont constatés au moment où le membre fait l'objet d'une décision disciplinaire dûment signifiée par les comités de discipline et où une amende est imposée.

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés aux résultats selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts, les dividendes, les produits provenant de la participation au revenu net des fonds négociés en Bourse ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, alors que les produits de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par l'organisme. Les produits provenant de la participation au revenu net des fonds négociés en Bourse sont constatés au moment de leur distribution. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

L'organisme a fait le choix d'inclure dans les variations de la juste valeur les produits d'intérêts (incluant l'amortissement des primes et escomptes sur les placements en obligations), les dividendes ainsi que la participation au revenu net des fonds négociés en Bourse.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements en actions de sociétés cotées et des fonds négociés en Bourse qui sont évalués à la juste valeur, et des placements en obligations que l'organisme a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

Chambre de l'assurance de dommages

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Conversion des devises

L'organisme utilise la méthode temporelle pour la conversion des opérations libellées dans une monnaie étrangère. Selon cette méthode, les éléments monétaires d'actif et de passif sont convertis au cours à la date de l'état de la situation financière. Les éléments non monétaires d'actif et de passif sont convertis aux cours historiques, à l'exception de ceux comptabilisés à la juste valeur qui sont convertis au cours à la date de l'état de la situation financière. Les produits et les charges sont convertis au cours en vigueur à la date où ils sont constatés, à l'exception de l'amortissement des éléments d'actif convertis aux cours historiques qui est converti aux mêmes cours que les éléments correspondants. Les gains et les pertes de change afférents sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice. Les gains et les pertes de change sur les instruments financiers évalués subséquemment à la juste valeur sont inclus à titre de variations de la juste valeur de placements dans le poste Produits nets de placements à l'état des résultats.

Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels acquis sont comptabilisés au coût.

Amortissements

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes, le taux annuel et les périodes qui suivent :

	Méthodes	Taux et périodes
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail
Équipement informatique	Linéaire	4 ans
Mobilier et agencements	Dégressif	20 %
Logiciels – plan TI	Linéaire	5 ans
Cours obligatoires	Linéaire	2 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Chambre de l'assurance de dommages

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Accords d'infonuagique

Au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, l'organisme répartit la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes en fonction de leur prix de vente spécifique. Le coût des immobilisations corporelles est comptabilisé en tant qu'actif et les droits d'utilisation de biens corporels sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire sur la durée de l'accord lorsqu'il s'agit d'un contrat de location-exploitation ou à titre d'immobilisations corporelles louées.

Pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords, qui entrent dans le champ d'application de la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-20, « Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client », de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, l'organisme a choisi de ne pas appliquer la mesure de simplification et, conséquemment, doit déterminer si la composante logicielle de l'accord constitue un actif incorporel logiciel ou un logiciel-service.

Lorsque la composante logicielle de l'accord d'infonuagique ne constitue pas un actif incorporel logiciel, l'organisme la traite en tant que logiciel-service et comptabilise en charges les frais s'y rattachant lorsqu'ils sont engagés. Dans le cas où il y a des dépenses liées aux activités d'implantation directement attribuables à la préparation du logiciel-service en vue de son utilisation prévue, l'organisme choisit de les inscrire en tant qu'actif au titre des activités d'implantation du logiciel-service présenté dans un poste distinct de l'état de la situation financière libellé comme tel et de les comptabiliser en charges selon la méthode linéaire sur la période prévue d'accès au logiciel-service. Cet actif est donc amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de sept ans et est soumis à un test de dépréciation conformément à la méthode de dépréciation d'actifs à long terme de l'organisme. Cet actif est classé dans l'actif à long terme, sauf si, à la conclusion de l'accord d'infonuagique, la période prévue d'accès au logiciel-service est inférieure à un an. Les dépenses liées aux activités d'implantation qui ne sont pas directement attribuables à la préparation du logiciel-service sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

3 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Cotisations à recevoir	120 329	98 580
Cotisations perçues par l'AMF et non versées à l'organisme	158 849	282 528
Comptes clients (a)	89 309	54 681
Taxes à la consommation à recevoir	9 417	
	<u>377 904</u>	<u>435 789</u>

(a) Les comptes clients sont présentés aux états financiers déduction faite d'une provision pour dépréciation de 12 000 \$ (79 915 \$ au 31 décembre 2023). Le montant de perte de valeur afférente aux comptes clients est de 10 000 \$ pour l'exercice (24 000 \$ en 2023).

Chambre de l'assurance de dommages

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

4 - PLACEMENTS

	2024	2023
	\$	\$
Encaisse incluse dans les placements	848 485	378 005
Obligations		
Corporatives	3 155 984	
Provinciales	1 313 531	
Municipales	372 800	
	4 842 315	-
Actions de sociétés cotées		
Internationales	907 755	
Canadiennes	897 595	
	1 805 350	-
Fonds négociés en Bourse		
Actions internationales	487 640	1 014 205
Actions canadiennes		1 665 170
Obligations		4 907 128
	487 640	7 586 503
	7 983 790	7 964 508

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2024	2023
		Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	Coût			
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	21 310	21 310		7 103
Équipement informatique	356 947	236 515	120 432	115 411
Mobilier et agencements	392 302	330 501	61 801	25 615
	770 559	588 326	182 233	148 129

6 - ACTIFS INCORPORELS

			2024	2023
		Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	Coût			
	\$	\$	\$	\$
Logiciels – plan TI	730 747	721 106	9 641	22 788
Cours obligatoires	598 475	583 406	15 069	5 398
	1 329 222	1 304 512	24 710	28 186

Chambre de l'assurance de dommages

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

7 - ACTIF AU TITRE DES ACTIVITÉS D'IMPLANTATION DU LOGICIEL-SERVICE

	2024		2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Actif au titre des activités d'implantation du logiciel-service	2 689 621	309 229	2 380 392
			1 577 013

L'implantation de la phase 3 des activités d'implantation du logiciel-service est en cours et l'actif au titre des activités d'implantation du logiciel-service sera amorti selon la méthode linéaire sur la période restante de sept ans lorsque cette phase sera achevée. Le montant capitalisé à l'actif au titre des activités d'implantation du logiciel-service au 31 décembre 2024 pour cette phase est de 777 836 \$.

8 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2024	2023
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	401 605	360 859
Salaires et charges sociales à payer	372 210	304 254
Taxes à la consommation à payer		42 171
	773 815	707 284

Les sommes à remettre à l'État (autres que les impôts sur les bénéfices) totalisent 13 638 \$ au 31 décembre 2024 (49 655 \$ au 31 décembre 2023).

9 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, exception faite des placements en actions de sociétés cotées et des fonds négociés en Bourse. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, à l'exception des taxes à la consommation à recevoir, et les placements en obligations, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent des activités d'investissement.

Risque de change

L'organisme réalise la plupart de ses transactions en dollars canadiens. Le risque de change découle des ventes et des achats de placements libellés dans une monnaie étrangère, lesquels sont principalement effectués en dollars américains. Au 31 décembre 2024, l'organisme est exposé au risque de change en raison de certains placements libellés en dollars américains totalisant 907 755 \$ (néant au 31 décembre 2023).

Chambre de l'assurance de dommages

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

9 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Certains placements en fonds négociés en Bourse exposent indirectement l'organisme au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe. Les placements en obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de prix autre

L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des placements en actions de sociétés cotées et en fonds négociés en Bourse, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur de ces instruments.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

10 - ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat de location à long terme échéant le 28 février 2027, à verser une somme minimum de 1 028 628 \$ pour un bâtiment.

Ce contrat comporte une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans dont l'organisme pourra se prévaloir en donnant un préavis de neuf mois.

Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 461 074 \$ en 2025, à 485 814 \$ en 2026 et à 81 740 \$ en 2027.

11 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Le principal reclassement effectué au 31 décembre 2023 est la diminution de l'encaisse et l'augmentation des placements du solde de l'encaisse inclus dans les placements pour un montant de 378 005 \$. Ce reclassement a aussi entraîné la diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement de 378 005 \$ et de l'encaisse à la fin du même montant.